



Nations Unies

Rapport du Corps commun d'inspection pour 2022 et programme de travail pour 2023

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-dix-septième session
Supplément n° 34



**Rapport du Corps commun
d'inspection pour 2022
et programme de travail
pour 2023**



Nations Unies • New York, 2023

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Abréviations.	4
Message de la Présidente	6
I. Aperçu des activités menées en 2022	8
A. Rapports et notes publiés en 2022	8
B. Dialogue avec les chefs de secrétariat, les entités de contrôle, les organes délibérants et les organes directeurs	10
C. Enquêtes.	11
D. Autoévaluation	11
E. Système de suivi en ligne.	13
II. Acceptation et application des recommandations du Corps commun d'inspection	14
III. Perspectives pour 2023	17
IV. Programme de travail pour 2023	19
Annexes	
I. État d'avancement de la mise en œuvre du plan de travail du Corps commun d'inspection pour 2022 au 31 décembre 2022	21
II. État d'avancement de l'acceptation des recommandations du Corps commun d'inspection et de l'application des recommandations acceptées par les organisations participantes (2014-2021)	22
III. Taux moyens d'acceptation et d'application des recommandations acceptées du Corps commun d'inspection, par catégorie d'impact prévue (2014-2021)	23
IV. Liste des organisations participantes et part des dépenses du Corps commun d'inspection à leur charge pour 2022.	24
V. Composition du Corps commun d'inspection	25
VI. Programme de travail du Corps commun d'inspection pour 2023.	26

Abréviations

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
CCS	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
ITC	Centre du commerce international
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OIT	Organisation internationale du Travail
OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la Santé
OMT	Organisation mondiale du tourisme
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
UNU	Université des Nations Unies
UPU	Union postale universelle

Message de la Présidente

En application du paragraphe 1 de l'article 10 du Statut du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies, j'ai l'honneur de présenter le rapport annuel 2022, qui retrace les activités menées par le Corps commun pendant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et présente les grandes lignes de son programme de travail pour 2023.

Seul organe de contrôle externe indépendant habilité à procéder à des examens intéressant le système des Nations Unies dans son ensemble, le Corps commun s'est employé au fil des années à apporter un point de vue unique sur tout un éventail de thèmes faisant écho aux besoins des entités et à ceux de leurs organes délibérants et de leurs organes directeurs, comme en témoignent les liens de collaboration noués au cours de l'année avec les chefs de secrétariat de ces entités et leurs organes délibérants.

En 2022, le Corps commun a rétabli un grand nombre de méthodes de travail et d'activités qui avaient été perturbées pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). La reprise des activités essentielles que sont les entretiens et les missions d'inspection sur place a permis de compléter et d'enrichir le travail du Corps commun. Si le Corps commun a été globalement en mesure de remplir son mandat au cours des deux années précédant la pandémie, l'accumulation de nombreux obstacles a eu pour effet de retarder la réalisation de plusieurs examens. Deux examens ont été publiés en 2022 et cinq autres reportés de 2022 devraient l'être d'ici à l'été 2023. Si tout se passe bien, l'amélioration des procédures et l'affinement des méthodes de travail à la lumière de l'autoévaluation du Corps commun devraient permettre de combler les retards.

Conscients des incertitudes entourant le financement des missions à la suite de la décision prise par le Réseau Finances et budget du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination de réduire le budget du Corps commun, laquelle a été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution [77/263](#), et ayant à l'esprit les risques concomitants pour la richesse et la qualité des produits, les inspecteurs ont décidé de limiter le programme de travail du Corps commun pour 2023 à trois nouveaux examens : un examen des services médicaux, qui permettra d'aborder une question revêtant une importance à l'échelle du système dans une perspective stratégique et fondée sur les risques ; la reprise de l'examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui avait été suspendu en 2022 ; le tout premier examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Femmes. En plus d'ajuster le programme de travail en renonçant aux examens nécessitant davantage de ressources, le Corps commun compte réviser la portée des examens en cours et d'autres initiatives stratégiques au regard de l'actuel contexte de réduction budgétaire. Toutefois, dans l'hypothèse où la situation budgétaire s'améliorerait, le Corps commun se réserve la possibilité d'inscrire d'autres sujets au programme de travail 2023 dans le courant de l'année.

Parmi les autres domaines d'intervention du Corps commun en 2023, on peut citer la mise en œuvre des recommandations prioritaires issues de l'autoévaluation de son travail et de ses opérations. Le système de suivi en ligne, qui est largement utilisé par les organisations participantes et les États Membres, est en passe d'atteindre ses limites. Une solution nouvelle a été retenue. La recherche de fonds pour financer le remplacement du système par une plateforme plus utile et plus durable est en cours.

S'ils ont la charge des rapports qui sont publiés sous leur nom, les inspecteurs ne travaillent néanmoins pas seuls. Ils apprécient particulièrement le dévouement,

l'appui et les contributions du personnel du secrétariat du Corps commun. Les personnes référentes du Corps commun dans chacune des organisations participantes méritent également une mention particulière pour le soutien continu qu'elles ont apporté en 2022, et nous nous réjouissons à la perspective de les rassembler en 2023 pour la réunion biennale des personnes référentes.

Je profite de l'occasion pour remercier les inspecteurs qui ont quitté le Corps commun à la fin de 2022 : Jean Wesley Cazeau (Haïti), Sukai Prom-Jackson (Gambie), Keiko Kamioka (Japon), Nikolay Lozinskiy (Fédération de Russie) et mon prédécesseur à la présidence du Corps commun, Gopinathan Achamkulangare (Inde). Je souhaite chaleureusement la bienvenue à leurs successeurs : Mohanad Ali Omran Al-Musawi (Iraq), Pavel Chernikov (Fédération de Russie), Gaeimelwe Goitsewang (Botswana), Toshiya Hoshino (Japon) et Conrod Hunte (Antigua-et-Barbuda).

S'il est vrai que la parité parmi les inspecteurs et inspectrices n'est plus observée, on peut néanmoins souligner que, cette année, les deux membres du Bureau sont des femmes. À cet égard, je félicite l'inspectrice Carolina Fernández Opazo (Mexique) de sa nomination au poste de vice-présidente pour 2023.

La Présidente
(*Signé*) Eileen A. **Cronin**
Genève, le 19 janvier 2023

Chapitre I

Aperçu des activités menées en 2022

1. Au début de 2022, le plan de travail du Corps commun d'inspection comptait 10 examens, dont 4 examens reportés de 2021 et 6 examens ajoutés au titre du programme de travail de 2022.
2. Sur les quatre examens reportés, deux ont été achevés pendant l'année : l'examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat (qui avait été suspendu pendant la pandémie) ; l'examen des mesures et mécanismes visant à combattre le racisme et la discrimination raciale dans les entités des Nations Unies. Au cours du premier semestre de 2023, le Corps commun achèvera les deux autres examens reportés de 2021, à savoir l'examen des mécanismes de recours préalable à la saisine du tribunal à la disposition des fonctionnaires des entités des Nations Unies et celui des dispositifs d'application du principe de responsabilité dans les entités des Nations Unies.
3. Sur les six examens inscrits au programme de travail pour 2022, cinq ont débuté en milieu d'année et déborderont sur 2023. Ces examens portent sur les sujets suivants : les modalités de travail aménagées dans les entités des Nations Unies ; les politiques et pratiques en matière de santé mentale et de bien-être dans les entités des Nations Unies ; la gestion et l'administration du FNUAP ; la qualité, l'efficacité, l'efficience et la viabilité des régimes d'assurance maladie dans les entités des Nations Unies ; l'emploi de personnel non fonctionnaire et les conditions d'emploi de non-fonctionnaires dans les entités des Nations Unies. L'examen de l'acceptation et de l'application des recommandations du Corps commun par les entités des Nations Unies, de la suite donnée à ses rapports par les organisations participantes et de l'étude de ces rapports par leurs organes délibérants et leurs organes directeurs doit commencer prochainement en 2023.
4. Plusieurs facteurs expliquent les retards intervenus dans l'achèvement des examens prévus en 2022. L'effet cumulé de la pandémie, qui a entraîné le report du début des examens en 2021, en est un. La situation a été exacerbée par le fait que les questionnaires et les demandes de données dans le cadre des examens du Corps commun ont été plus longs et plus complexes, obligeant les organisations participantes à dépasser le temps imparti pour y répondre. Pour les examens à l'échelle du système, il suffit que seules quelques organisations soient en retard pour que le travail de compilation et d'analyse des données, notamment à des fins de comparaison, soit gravement perturbé. La situation se complique encore davantage lorsque le calendrier coïncide avec une période où les organisations participantes sont sous pression et doivent tout à la fois mettre en œuvre les priorités de leurs programmes et gérer le retour aux conditions de travail normales après la pandémie et la disponibilité du personnel.
5. L'état d'avancement du plan de travail pour 2022 est exposé à l'annexe I du présent rapport et le résumé des examens achevés figure à la section A ci-après.

A. Rapports et notes publiés en 2022

6. On trouvera dans les développements qui suivent un résumé des aspects saillants du rapport et de la note publiés en 2022.

Examen de la gestion et de l'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (JIU/REP/2022/1)

7. L'examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat a porté sur la récente réforme de la gouvernance du Programme, sa gestion financière, sa restructuration et sa gestion organisationnelles, ainsi que sur son contrôle et son évaluation.

8. Si la nouvelle structure de gouvernance à trois niveaux a été considérée comme une évolution positive, une nécessité impérieuse est apparue : celle de clarifier les fonctions et attributions des différents organes directeurs, en particulier celles du Comité des représentants permanents. Au fil des ans, les contributions des États Membres aux fonds non préaffectés de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains ont été nettement inférieures aux budgets approuvés par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat. Pour combler le déficit, la direction a pris un certain nombre de dispositions, notamment des mesures d'austérité et des appels pressants aux États Membres. Si la situation s'améliore, il reste que moins d'un quart des États Membres ont contribué aux fonds. Par suite du déficit, nombre de fonctions essentielles aux activités normatives, à la gestion, à la sensibilisation et au contrôle manquent cruellement de moyens financiers et humains. Le faible taux d'application des recommandations d'audit constitue un autre risque grave pour l'organisation.

9. ONU-Habitat, qui fait partie du Secrétariat des Nations Unies, devrait de toute urgence demander un soutien substantiel au Secrétariat. Le Secrétaire général devrait étudier de toute urgence les moyens de rendre ONU-Habitat plus viable et durable.

10. Dans son examen, le Corps commun a formulé huit recommandations formelles et 24 recommandations informelles visant à améliorer l'efficacité et la viabilité globales d'ONU-Habitat. Le rapport a été présenté en novembre 2022 au Conseil d'administration, qui l'a bien accueilli. La Directrice générale a accepté les recommandations qui lui ont été adressées et le Conseil d'administration lui a demandé de lui rendre compte tous les ans des progrès réalisés dans l'application des recommandations.

Examen des mesures et mécanismes pour combattre le racisme et la discrimination raciale dans les entités des Nations Unies (JIU/NOTE/2022/1)

11. La lutte contre le racisme et la discrimination raciale est importante pour la crédibilité du système des Nations Unies comme chef de file en matière de gouvernance mondiale, de productivité organisationnelle et d'obtention de résultats, ainsi que pour la santé, la sécurité et la dignité du personnel dans l'ensemble du système. L'examen a permis d'évaluer les aspects suivants : a) le racisme et la discrimination raciale dans le système des Nations Unies aux niveaux individuel, institutionnel et macrostructurel ; b) les mesures et les mécanismes mis en place dans les organisations ; c) les prochaines étapes en matière d'amélioration continue, d'impact et de pertinence.

12. Tout en constatant que des progrès avaient été accomplis dans certaines parties du système des Nations Unies, le Corps commun a relevé que le racisme et la discrimination raciale demeuraient une préoccupation majeure : quoique répandus dans toutes les entités des Nations Unies, ces phénomènes sont insuffisamment reconnus ou parfois mal compris et appellent des réponses urgentes à l'échelle du système. Faute de disposer d'une définition pratique claire des notions de race, d'identité raciale et de racisme, les entités des Nations Unies ne sont pas en mesure de procéder à l'évaluation et à l'analyse nécessaires des questions de race et de

racisme. Dans ces conditions, il ne leur a pas été possible de mener des actions efficaces ni d'exercer un contrôle et de faire rendre des comptes avec efficacité.

13. Dans l'ensemble, la couverture, la qualité et la performance des pratiques de gestion actuelles et des mesures et mécanismes connexes ne sont pas à la hauteur de l'ampleur constatée du racisme et de la discrimination raciale. L'adoption d'une approche équilibrée est importante pour l'efficacité et la durabilité du processus de changement. Dans toutes les organisations, l'accent a été mis sur la mise en place de systèmes et de structures sans qu'une attention équivalente soit accordée à la lutte contre le racisme et la discrimination raciale aux niveaux individuel et managérial. L'évaluation de l'égalité dans la répartition des chances et la progression professionnelle dans la gestion des ressources humaines a montré que les entités des Nations Unies avaient un long chemin à parcourir. Pour pouvoir lutter efficacement contre le racisme et la discrimination raciale, il est nécessaire d'intégrer l'intersectionnalité dans le dispositif de lutte contre toutes les formes de discrimination.

14. Le Corps commun a constaté que les entités des Nations Unies avaient déployé des efforts intenses pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale. L'élan ainsi créé en faveur du changement et de la transformation pourrait avoir un effet positif sur la résolution de ce problème ainsi que sur d'autres formes de discrimination. L'examen a débouché sur six recommandations formelles adressées aux chefs de secrétariat et sur 16 recommandations informelles destinées à renforcer et à améliorer les mesures et les mécanismes de lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

B. Dialogue avec les chefs de secrétariat, les entités de contrôle, les organes délibérants et les organes directeurs

15. Le Corps commun a poursuivi son action de communication auprès des chefs de secrétariat et des hauts responsables des organisations participantes pour mettre en évidence ses travaux et l'état d'avancement de l'application de ses recommandations par les organisations et pour interpeller les dirigeants des différentes organisations sur tels ou tels risques et enjeux particuliers. En 2022, parallèlement aux interactions qui ont eu lieu dans le cadre des différents examens, il a rencontré les chefs de secrétariat et les hauts responsables de neuf entités. Comme par le passé, il a reçu un bon accueil et des avis positifs sur son travail et son impact. Toutes les entités ont indiqué vouloir poursuivre leur collaboration avec le Corps commun et se concentrer davantage sur l'application de ses recommandations.

16. Aucune réunion tripartite annuelle entre le Comité des commissaires aux comptes, le Bureau des services de contrôle interne et le Corps commun d'inspection n'a eu lieu en 2022. Toutefois, il était prévu qu'une réunion se tienne à la fin du mois de janvier 2023. Les trois entités de contrôle continueront de tirer profit des réunions tripartites pour échanger sur leurs travaux en cours, les nouveaux risques et enjeux qui se font jour et leurs plans de travail futurs. Même si leurs mandats diffèrent, il est très utile de procéder à des échanges d'expériences ainsi que de connaître et de comprendre leurs domaines d'intervention respectifs. La connaissance des plans de travail de chacun permet d'éviter que les entités de contrôle ne fassent porter leurs activités sur les mêmes domaines. Le Corps commun a eu des échanges avec les présidentes et présidents des comités d'audit et de contrôle des entités des Nations Unies lors de leur septième réunion annuelle ainsi qu'avec les représentants des services d'audit interne des entités des Nations Unies lors de leur quatorzième réunion. Ces interactions ont été l'occasion de revenir avec les parties prenantes sur les examens menés et d'évoquer des questions d'actualité.

17. Les efforts concertés du Corps commun ont permis d'améliorer la procédure d'examen de ses rapports par les organes délibérants et les organes directeurs respectifs des organisations participantes ainsi que le travail de planification correspondant. Le Corps commun entend continuer de surveiller la présentation de ses rapports aux organes délibérants et aux organes directeurs conformément aux dispositions de son statut. Certaines organisations ne se sont pas encore acquittées de l'obligation qui est la leur de le tenir informé des décisions et des mesures prises à l'issue des réunions de leurs organes délibérants ou de leurs organes directeurs.

C. Enquêtes

18. Les enquêtes menées par le Corps commun portent sur les violations des règles et règlements ou d'autres procédures établies, imputées à des chefs de secrétariat, à des chefs d'organes de contrôle interne, à des agents des organisations participantes autres que les membres du personnel et, à titre exceptionnel, à des membres du personnel des entités qui ne disposent pas d'une capacité d'enquête interne. En 2022, le Corps commun a été saisi de trois plaintes.

19. La composante enquête du Corps commun, le Vice-Président et l'enquêteur professionnel ont représenté le Corps commun en personne à la vingt-deuxième Conférence des enquêteurs internationaux, qui s'est tenue à Luxembourg du 1^{er} au 3 juin 2022.

20. En juillet 2022, la composante a élaboré un document intitulé « Provisional internal standard operating procedure for handling of allegations or complaints » et l'a diffusé au sein du Corps commun. Ce document vise à codifier à des fins opérationnelles les pratiques que suit actuellement la composante et qui reposent sur les dispositions du document-cadre intitulé « Principes généraux et directives relatifs aux enquêtes » (voir [A/68/34](#), annexe VII).

D. Autoévaluation

21. En 2022, le Corps commun a procédé à une autoévaluation complète dans le cadre du mandat et du cadre de référence élaborés à cette fin en 2021 et pendant la première partie de 2022. L'objectif était de proposer des pistes pour améliorer le travail du Corps commun à partir d'un état de lieux de la situation actuelle d'un point de vue tant stratégique qu'opérationnel et d'examiner les évolutions intervenues depuis la précédente autoévaluation effectuée en 2013. Cette évaluation interne a porté sur les domaines suivants :

a) La mise en œuvre des recommandations issues de la précédente autoévaluation menée en 2013 ;

b) Les perceptions des parties prenantes internes et externes concernant certains aspects du fonctionnement du Corps commun (exécution de son mandat conformément à son statut et aux résolutions applicables des organes délibérants ; qualité, utilité et impact de ses rapports, notes et autres produits) ;

c) La pertinence et la réactivité du programme de travail et du processus de planification du Corps commun ;

d) L'adéquation et l'utilisation des ressources humaines et financières du Corps commun, ainsi que l'efficacité de son cadre réglementaire interne ;

e) L'efficacité et l'efficience des processus internes du Corps commun (collecte de données, gestion de l'information, outils informatiques, activités de sensibilisation et de communication, mécanismes d'assurance qualité) ;

f) La qualité, l'utilité et l'impact des rapports et recommandations du Corps commun.

22. Tout en ayant vocation dans son ensemble à contribuer à l'évaluation à mi-parcours du cadre stratégique 2020-2029 du Corps commun, qui doit avoir lieu en 2024, ce travail a été axé plus particulièrement sur certains éléments du cadre, notamment les principes directeurs, les objectifs à long terme et les domaines d'intervention thématiques (par exemple, la façon dont le Corps commun tire parti de son mandat à l'échelle du système pour ajouter de la valeur, de l'efficacité et de la transparence aux entités des Nations Unies et la mesure dans laquelle ses procédures de travail favorisent son indépendance, son impartialité et sa pertinence).

23. Grâce à l'analyse technique détaillée et aux observations des États Membres, des organisations participant au Corps commun, des inspecteurs du Corps commun et des membres du personnel de son secrétariat qui ont pris part à l'autoévaluation, il a été possible d'évaluer en profondeur l'utilité des politiques, méthodes et procédures suivies par le Corps commun pour accomplir son mandat.

24. Au cours de l'autoévaluation, le Corps commun a dégagé des pistes pour améliorer ses méthodes et son cadre réglementaire interne. L'évaluation a porté sur des questions aussi diverses que le programme de travail, les examens portant sur la gestion et l'administration, la collecte de données, la communication de l'information, la gouvernance, l'assurance qualité, la sensibilisation et la communication, l'application et le suivi des recommandations du Corps commun. Elle a débouché sur des recommandations concernant notamment la disponibilité et l'utilisation des ressources (y compris l'établissement de rapports à ce sujet dans les rapports annuels du Corps commun), l'élaboration d'une approche plus efficace en matière de gestion des ressources humaines et l'opportunité d'élaborer une politique et une stratégie de mobilisation des ressources. Dans le cadre de l'autoévaluation, il a également été proposé, pour mettre en œuvre ces recommandations, de les classer par ordre de priorité et d'élaborer des plans d'action.

25. Des recommandations ont été formulées pour mieux aligner les programmes de travail annuels sur les domaines d'intervention thématiques figurant dans le cadre stratégique. Toutefois, l'autoévaluation n'a pas donné lieu à une recommandation visant à apporter des changements immédiats au cadre stratégique, les conclusions et recommandations de l'autoévaluation ayant vocation à être reprises dans l'évaluation à mi-parcours qui doit être réalisée en 2024. En particulier, l'autoévaluation devrait servir à partager des idées sur la mise en œuvre du cadre stratégique, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la planification et l'optimisation de l'usage des ressources.

26. Pour atteindre les objectifs énoncés dans le cadre stratégique, il faudra davantage mettre l'accent sur la sensibilisation. Il ressort clairement des observations formulées par les parties prenantes qu'il sera nécessaire de mieux faire connaître les résultats, notamment aux organes délibérants et aux organes directeurs, en vue de garantir une diffusion efficace des informations sur les travaux du Corps commun. En outre, la communication d'informations plus approfondies et plus régulières sur l'impact des mesures prises pour donner suite aux recommandations du Corps commun devrait être intégrée dans ses plans de travail et ses rapports.

27. De manière générale, le constat est que les procédures de travail internes du Corps commun contribuent à la mise en œuvre de son mandat et de sa stratégie et que les parties prenantes externes attachent du prix à ses produits. Les examens à l'échelle du système et la diffusion d'informations sur les bonnes pratiques en vigueur dans les entités des Nations Unies qui en résulte sont appréciés par les parties prenantes, qui voient dans le Corps commun un organe indépendant, crédible et impartial. Les

rapports et examens approfondis du Corps commun sur des sujets pertinents sont ce qui fait sa valeur au sein du système des Nations Unies.

28. En 2023, le Corps commun procédera à un examen des recommandations issues de l'autoévaluation, les classera par ordre de priorité et élaborera des plans d'action pour donner suite aux recommandations acceptées et prioritaires. Les résultats de l'autoévaluation devraient contribuer à l'évaluation à mi-parcours du cadre stratégique du Corps commun qui doit avoir lieu en 2024.

E. Système de suivi en ligne

29. Comme le Corps commun l'a indiqué les années précédentes, le moment est largement venu de remplacer le système de suivi en ligne. En 2022, une proposition a été faite en faveur d'une solution dont la mise au point, l'hébergement et la maintenance seraient confiés au Bureau de l'informatique et des communications.

30. La proposition établie par le Corps commun comportait une estimation des coûts de mise au point et de maintenance du système de remplacement. Des demandes de fonds extrabudgétaires ont été présentées. La mise au point du nouveau système débutera dès confirmation du déblocage des ressources extrabudgétaires.

Chapitre II

Acceptation et application des recommandations du Corps commun d'inspection

Nombre de recommandations

31. Le tableau 1 fait apparaître le nombre moyen de recommandations par rapport, note et lettre d'observations.

Tableau 1

Nombre de rapports, notes et lettres d'observations et nombre de recommandations du Corps commun d'inspection (2014-2022)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Rapports, notes et lettres d'observations										
Intéressant l'ensemble des entités ou plusieurs	7	5	11	9	6	7	7	6	1	59
Intéressant une seule entité	3	6	25	2	1	3	1	1	1	43
Nombre total de rapports, de notes et de lettres d'observations	10	11	36	11	7	10	8	7	2	102
Recommandations										
Intéressant l'ensemble des entités ou plusieurs	61	33	74	56	49	44	56	33	6	412
Intéressant une seule entité	16	16	26	20	3	14	4	4	8	111
Nombre total de recommandations	77	49	100	76	52	58	60	37	14	523
Nombre moyen de recommandations par produit	7,7	4,5	2,8	6,9	7,4	5,8	7,5	5,3	7	5,1

Source : Système de suivi en ligne (janvier 2023).

Taux d'acceptation et d'application des recommandations intéressant l'ensemble des entités et intéressant une seule entité

32. Lorsqu'on analyse les taux d'acceptation et d'application des recommandations du Corps commun, il importe de tenir compte du fait qu'il faut en moyenne deux ans à compter de l'année de publication pour que les recommandations soient entièrement traitées par les 28 organisations participantes et par leurs organes délibérants et leurs organes directeurs respectifs. C'est la raison pour laquelle les rapports du Corps commun comprennent des données relatives aux rapports publiés entre 2014 et 2021 (voir tableaux 2 et 3 ; pour l'état d'avancement de l'acceptation et de l'application des recommandations du Corps commun par les organisations participantes, voir annexe II).

Tableau 2

Taux d'acceptation des recommandations du Corps commun d'inspection (2014-2021)

(En pourcentage)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne ^a
Acceptée	76,3	80,5	83,7	72,3	77,1	75,5	72,8	48,6	73,4
Non acceptée	5,1	5,6	4,0	6,1	3,9	4,0	4,0	3,1	4,5
Non pertinente	14,3	9,3	8,9	10,1	5,0	8,8	7,0	3,9	8,6

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne ^a
En cours d'examen	0,7	1,7	1,3	2,0	4,5	4,0	6,6	10,1	3,6
Non disponible	3,7	2,9	2,1	9,4	9,5	7,7	9,6	34,3	9,9

Source : Système de suivi en ligne (janvier 2023).

^a Les chiffres de la colonne de droite ne sont pas de simples moyennes, le nombre de recommandations variant d'une année à l'autre.

33. Au cours de la période considérée (2014-2021), le taux d'acceptation des recommandations par les organisations participantes a atteint 73 % en moyenne.

34. Le Corps commun a demandé aux organisations d'expliquer le choix de catégoriser telle ou telle recommandation comme « non pertinente » ou « non acceptée ». Peu d'organisations se sont conformées à cette requête. Il s'agit d'une question sur laquelle le Corps commun reviendra dans son examen de l'acceptation et de l'application des recommandations qui doit être mené en 2023.

35. Une autre lacune dans les informations communiquées par les organisations a trait à l'examen des rapports du Corps commun par leurs organes délibérants et leurs organes directeurs. Là encore, des organisations n'ont pas renseigné les champs requis dans le système de suivi en ligne. Parmi les améliorations envisagées pour le système de remplacement figurent deux fonctionnalités : l'une permettant d'envoyer des notifications en temps utile aux organisations participantes, l'autre facilitant la bonne mise à jour de leurs dossiers.

36. Le taux d'acceptation des recommandations adressées aux organes délibérants et aux organes directeurs des organisations participantes est généralement plus faible que celui des recommandations adressées aux chefs de secrétariat. La principale raison en est que les organes délibérants et les organes directeurs mettent plus de temps à examiner les rapports et les recommandations du Corps commun. Par ailleurs, les recommandations adressées aux organes délibérants et aux organes directeurs ne donnent souvent pas lieu à une décision claire quant à leur acceptation.

37. Les organisations participantes ont indiqué avoir mis en œuvre 77,6 % des recommandations acceptées. S'il est raisonnable que des recommandations formulées au cours des deux ou trois dernières années soient toujours en cours de mise en œuvre, il est en revanche préoccupant que des recommandations faites lors des années antérieures ne soient toujours pas appliquées. Cette préoccupation doit retenir l'attention des organisations participantes ainsi que celle des comités de contrôle, des organes délibérants et des organes directeurs.

Tableau 3

Taux d'application des recommandations du Corps commun d'inspection qui ont été acceptées (2014-2021)

(En pourcentage)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne ^a
Appliquée	94,3	85,6	84,5	82,4	70,7	70,6	66,6	45,0	77,6
En cours d'application	4,2	11,1	12,7	14,4	22,9	20,9	21,4	34,9	16,3
Pas encore commencée	1,0	0,8	2,3	2,1	4,0	5,8	5,8	11,4	3,6
Non disponible	0,5	2,6	0,5	1,1	2,4	2,6	6,3	8,7	2,5

Source : Système de suivi en ligne (janvier 2023).

^a Les chiffres de la colonne de droite ne sont pas de simples moyennes, le nombre de recommandations variant d'une année à l'autre.

Acceptation et application des recommandations par catégorie d'impact prévue

38. Dans sa résolution [75/270](#), l'Assemblée générale a prié le Corps commun d'inspection d'inclure dans l'annexe de son rapport annuel des statistiques annuelles sur l'état d'avancement de l'acceptation et de l'application de ses recommandations par les organisations participantes, en fonction des catégories d'impact prévues telles que définies dans le système de suivi en ligne. Pour donner suite à cette demande, le Corps commun a établi des statistiques sur les taux d'acceptation et d'application moyens par catégorie d'impact prévue (voir annexe III).

39. Les catégories d'impact prévues qui affichent le taux d'acceptation le plus élevé sont les suivantes : « amélioration de la gestion grâce à une efficacité accrue » (80,4 %), « amélioration de la gestion par le renforcement des contrôles et de la conformité » (80,0 %) et « amélioration de la gestion par la diffusion de bonnes/meilleures pratiques » (76,4 %).

40. La catégorie d'impact prévue ayant le taux d'acceptation le plus bas est la suivante : « économies financières significatives, ponctuelles ou récurrentes » (18,5 %). Toutes les autres catégories d'impact ont un taux d'acceptation supérieur à 60 %.

41. Si le taux d'application moyen toutes catégories d'impact confondues était de 77,6 %, le taux d'application des recommandations relevant de la catégorie d'impact « renforcement de la cohérence et de l'harmonisation » n'a atteint que 68,4 %. Cette situation peut s'expliquer par le fait que 20 % des recommandations entrant dans cette catégorie d'impact sont toujours en cours d'application et que la mise en œuvre de ce type de recommandation exige plus de temps.

42. Le Corps commun poursuivra son travail de suivi avec les organisations participantes pour connaître les raisons de la moindre acceptation et application des recommandations mentionnées ci-dessus. Il encourage toutefois les organes délibérants et les organes directeurs ainsi que les comités de contrôle à également interpeller la direction de leurs entités respectives sur cette question.

Chapitre III

Perspectives pour 2023

43. La reprise des réunions et des missions en présentiel en 2022 a permis de renverser les tendances liées à la pandémie des deux années précédentes et de renforcer la richesse et l'intégrité des examens et des inspections. Le Corps commun tablait sur une poursuite de cette évolution, mais un contexte budgétaire difficile l'a depuis contraint à restreindre la portée du programme de travail 2023, limitant ainsi fortement sa capacité à mener des missions qui sont au cœur de sa méthodologie d'inspection et d'évaluation. En outre, dans le souci d'atténuer les risques pour la qualité et la richesse de ses produits, le Corps commun limitera la portée des sujets inscrits au programme de travail de cette année.

44. Alors que le Corps commun continue d'examiner la procédure d'allocation budgétaire pour 2023, le programme de travail comprendra trois examens : un examen à l'échelle du système des services médicaux dans les entités du système des Nations Unies, qui viendra compléter un ensemble de produits similaires liés à la pandémie de COVID-19 (portant notamment sur la continuité des opérations, l'aménagement des modalités de travail, ainsi que la santé mentale et le bien-être) ; deux examens de la gestion et de l'administration d'une seule entité (reprise de l'examen de la FAO et premier examen d'ONU-Femmes).

45. Dans le prolongement de la bonne pratique des années passées consistant à exploiter les synergies et à assurer des orientations de fond, les cinq nouveaux inspecteurs qui ont rejoint le Corps commun en 2023 s'associeront à des inspecteurs chevronnés pour examiner de nouveaux sujets, participeront à des équipes existantes ou partageront l'initiative sur un nouveau sujet.

46. D'ici à l'été, le Corps commun prévoit de publier cinq examens reportés de 2022 sur les sujets suivants : mécanismes de recours internes préalables à la saisine du tribunal ; cadres de responsabilité ; aménagement des modalités de travail ; politiques et pratiques en matière de santé mentale et de bien-être ; gestion et administration au FNUAP. Il prévoit ainsi de résorber l'arriéré des rapports provoqué par divers retards.

47. Conformément aux bonnes pratiques en vigueur dans les organes de contrôle, le Corps commun procédera à une autoévaluation en 2022 pour analyser ses performances globales depuis l'autoévaluation menée en 2013. Les recommandations issues de l'autoévaluation feront l'objet d'un examen (voir par. 21 à 28 pour de plus amples informations sur les résultats).

48. Les autres efforts internes visant à améliorer l'efficacité et l'efficience des processus d'examen et la qualité des rapports seront poursuivis dans le respect constant des normes et des règles du Corps commun et de ses procédures de travail internes. La formation et le renforcement des compétences du personnel et des inspecteurs feront également partie des objectifs.

49. En 2022, le Corps commun a étudié les possibilités d'actualiser son système de suivi en ligne et retenu une solution durable et viable. Le système actuellement utilisé pour assurer le suivi, la surveillance et la production de rapports sur l'état d'avancement de l'acceptation et de l'application des recommandations du Corps commun d'inspection arrive en fin de vie. En 2023, le Corps commun cherchera à mobiliser un financement extrabudgétaire en vue de mettre en œuvre la solution retenue, l'objectif étant que la nouvelle plateforme soit opérationnelle en 2024.

50. Dans le cadre de sa stratégie de sensibilisation pour 2023, le Corps commun continuera de s'efforcer à améliorer constamment ses produits de communication afin de mettre à la disposition de ses diverses parties prenantes les points saillants de ses

rapports sous forme de résumés faciles à utiliser et proposera des annexes et des produits complémentaires pour les sujets plus techniques. Le Corps commun étudiera les moyens de mieux intégrer la préparation de ces produits dans le cycle de l'examen et de fournir au personnel les outils et la formation nécessaires à leur élaboration.

51. Le Corps commun se réjouit d'accueillir les personnes référentes des organisations participantes à l'occasion de sa réunion biennale et de recueillir des observations supplémentaires en vue d'améliorer ses processus de communication et d'examen. À la demande des personnes référentes, le Corps commun a mené des expérimentations en 2022 pour améliorer sa communication avec les organisations participantes et leur donner une idée plus précise de ce à quoi s'attendre, en publiant des informations mensuelles sur les étapes clés de chaque examen, afin d'aider les personnes référentes à planifier leurs activités. Des séances d'information ciblées sur les principales étapes d'examen ont également été organisées à titre expérimental pour permettre aux points focaux techniques de recevoir des mises à jour en temps utile et d'apporter leur contribution aux divers instruments de collecte de données.

52. Les initiatives de sensibilisation pour 2023 seront destinées aux chefs de secrétariat des organisations participantes, à leurs organes délibérants et à leurs organes directeurs, ainsi qu'à d'autres organes de contrôle. Elles auront pour objet d'expliquer le fonctionnement du Corps commun, de recueillir des informations sur la manière dont celui-ci peut améliorer ses méthodes et ses produits, et de rendre compte des résultats de l'autoévaluation. Les chefs de secrétariat seront invités à proposer des moyens de renforcer le travail du Corps commun. De son côté, ce dernier attirera l'attention de ces hauts responsables sur l'importance qu'il y a à accepter et à appliquer ses recommandations.

53. En outre, les chefs de secrétariat seront incités à se montrer plus ouverts dans leur interaction avec le Corps commun, notamment en proposant des sujets d'examen pertinents, importants et hautement prioritaires pour leur organisation et les autres entités des Nations Unies. Fort des progrès tangibles réalisés dans ce domaine important ces dernières années, le Corps commun continuera de s'employer à améliorer la prise en compte de ses rapports et des recommandations qui y figurent par les organes directeurs et les organes délibérants des organisations participantes.

54. Compte tenu de la situation budgétaire difficile et sans précédent dans laquelle l'a placé la décision de réduire les crédits prévus pour les voyages, le Corps commun s'efforcera de nouer des échanges plus constructifs et substantiels avec les parties prenantes sur les processus budgétaires en vue d'accroître la transparence et de garantir son indépendance et sa capacité à remplir pleinement son mandat.

Chapitre IV

Programme de travail pour 2023

55. Aux fins de l'élaboration de son programme de travail, le Corps commun a examiné les projets d'examen soumis par les organisations participantes ainsi que par d'autres organes de contrôle et par les inspecteurs eux-mêmes. Le programme de travail final, adopté par le Corps commun à sa session de janvier 2023, comprend un projet intéressant l'ensemble du système et deux examens portant sur la gestion et l'administration (voir annexe VI).

56. Le plan de travail du Corps commun pour 2023 comporte un total de 11 examens et contient les examens reportés de 2022 et les nouveaux examens adoptés dans le programme de travail de 2023.

Résumés des projets inscrits au programme de travail pour 2023

Examen de la gestion et de l'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

57. Créée par la résolution [64/289](#) de l'Assemblée générale et entrée en activité en janvier 2011, ONU-Femmes est une entité composite dont la mission est de renforcer les mécanismes institutionnels en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. L'Entité repose sur une structure de gouvernance intergouvernementale à plusieurs niveaux visant à renforcer son rôle intégral dans la prise en compte systématique du genre dans les entités des Nations Unies.

58. Guidée par les grands accords que sont notamment la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, l'Entité apporte son concours aux travaux d'organes intergouvernementaux tels que la Commission de la condition de la femme, aide les États Membres à mettre en œuvre les normes applicables et assure le pilotage et la coordination des travaux des entités des Nations Unies dans le domaine de l'égalité des sexes. Toutefois, depuis l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 puis le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, l'action de coordination menée par l'Entité à l'échelle du système intervient dans un contexte plus complexe, les enjeux d'égalité des sexes prenant de plus en plus d'importance dans la réalisation des objectifs de développement durable.

59. Dans son tout premier examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Femmes, le Corps commun procédera à une analyse des dispositions internes prises par l'Entité pour soutenir la réalisation de son mandat et de sa mission. Comme c'est généralement le cas pour les examens de la gestion et de l'administration, les domaines suivants pourront être passés en revue : gouvernance ; structure et gestion institutionnelles ; planification stratégique ; contrôle, responsabilité, gestion des risques et déontologie ; cadre financier et budgétaire ; gestion des ressources humaines ; gestion des technologies de l'information ; collaboration interinstitutions.

60. En replaçant dans le contexte actuel l'attente initiale selon laquelle l'Entité assurerait la coordination à l'échelle du système des efforts visant à intégrer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le Corps commun se concentrera sur les défis auxquels l'Entité doit faire face dans l'exécution de sa mission de coordination et aidera à rechercher les moyens d'améliorer son impact tant au siège que sur le terrain.

Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

61. Initialement prévu dans le programme de travail du Corps commun pour 2021, cet examen a toutefois été suspendu à la suite d'une demande en ce sens de la FAO. Le Conseil de la FAO ayant exprimé en 2022 sa volonté de le reprogrammer et de le faire débiter dès que possible par le Corps commun, il a été inscrit au programme de travail pour 2023.

62. Institution spécialisée des Nations Unies fondée en 1945, la FAO a pour mission de mener l'action internationale de lutte contre la faim. Son objectif est d'atteindre la sécurité alimentaire pour tous. À la suite du changement de direction intervenu en 2019, une vision et une orientation stratégiques nouvelles ont été élaborées pour construire une FAO plus dynamique. Le secrétariat a également fait l'objet d'une profonde restructuration.

63. C'est la deuxième fois que la FAO fait l'objet d'un examen du Corps commun¹. L'objectif principal est d'effectuer une évaluation indépendante pouvant porter sur les domaines suivants : gouvernance et direction ; structure institutionnelle ; gestion budgétaire et financière ; gestion administrative et gestion des ressources humaines ; gestion des technologies de l'information et des communications ; gestion des risques, contrôles et responsabilité ; contrôle, suivi et évaluation ; collaboration interinstitutions ; mise en œuvre des réformes récentes ou en cours.

Examen des services médicaux dans les entités des Nations Unies

64. L'objectif général des services médicaux des entités des Nations Unies est de promouvoir et de préserver la santé, la sécurité et le bien-être du personnel des Nations Unies dans le monde entier, conformément aux politiques de sécurité et de santé au travail de chaque organisation et aux autres politiques et procédures applicables. Au sein des entités des Nations Unies, il existe une pluralité de dispositifs concernant la fourniture d'un soutien médical, de services médicaux et de services de santé, mais aussi une diversité de mandats concernant les services fournis.

65. Comme suite aux suggestions faites par les organisations participantes du Corps commun et dans le prolongement du précédent examen sur la question mené en 2011 (JIU/REP/2011/1), le Corps commun saisira l'occasion de cet examen pour dresser un état des lieux actualisé des services médicaux fournis par les entités des Nations Unies et en évaluer l'adéquation et l'efficacité dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et des enjeux actuels. L'examen comprendra une analyse de la manière dont le soutien médical, les services médicaux et les services de santé sont fournis, gérés et contrôlés, ainsi qu'une synthèse des enseignements tirés et des bonnes pratiques. Il s'agira d'étudier les moyens de parvenir à une approche plus harmonisée du soutien médical et des services médicaux et de soins de santé dans les entités des Nations Unies. Le Corps commun prendra en compte les autres examens qu'il a menés sur des aspects touchant à la sécurité et à la santé au travail, notamment ceux sur la couverture médicale du personnel (JIU/REP/2007/2), la gestion du congé de maladie (JIU/REP/2012/2) et la gestion de la continuité des opérations (JIU/REP/2021/6).

66. L'objectif de l'examen est de proposer aux chefs de secrétariat et aux organes délibérants des entités des Nations Unies des recommandations tendant à améliorer l'efficacité et l'efficience de la fourniture d'un soutien médical, de services médicaux et de services de santé (y compris sur le terrain) et de favoriser la coordination et la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies.

¹ Dans son premier examen de la gestion et de l'administration de la FAO (JIU/REP/2002/8), le Corps commun d'inspection avait formulé au total 13 recommandations, dont 3 à l'intention du Conseil de la FAO et 10 à l'intention de sa direction exécutive. L'état d'application sera pris en considération si les recommandations sont toujours actuelles et applicables.

Annexe I

État d'avancement de la mise en œuvre du plan de travail du Corps commun d'inspection pour 2022 au 31 décembre 2022

<i>Titre du projet</i>	<i>Cote/date d'achèvement</i>
Examen de la gestion et de l'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains	JIU/REP/2022/1
Mesures et mécanismes pour combattre le racisme et la discrimination raciale dans les entités des Nations Unies	JIU/NOTE/2022/1
Examen des mécanismes internes de recours préalable à la saisine du tribunal à la disposition des fonctionnaires des entités des Nations Unies	Achèvement prévu en 2023
Examen des dispositifs d'application du principe de responsabilité dans les entités des Nations Unies	Achèvement prévu en 2023
Modalités de travail aménagées dans les entités des Nations Unies	Achèvement prévu en 2023
Examen des politiques et pratiques en matière de santé mentale et de bien-être dans les entités des Nations Unies	Achèvement prévu en 2023
Examen de la gestion et de l'administration du Fonds des Nations Unies pour la population	Achèvement prévu en 2023
Examen de l'acceptation et de l'application des recommandations du Corps commun d'inspection par les entités des Nations Unies, de la suite donnée aux rapports du Corps communs par les organisations participantes et de l'examen de ces rapports par leurs organes délibérants et leurs organes directeurs	Achèvement prévu en 2023
Examen de la qualité, de l'efficacité, de l'efficience et de la viabilité des régimes d'assurance maladie dans les entités des Nations Unies	Achèvement prévu en 2023
Examen de l'emploi de personnel non fonctionnaire et conditions d'emploi de non-fonctionnaires dans les entités des Nations Unies	Achèvement prévu en 2023

Annexe II

**État d'avancement de l'acceptation des recommandations
du Corps commun d'inspection et de l'application
des recommandations acceptées par les organisations
participantes (2014-2021)**

(En pourcentage)

Entité	Acceptation					Application			
	Acceptée	Non acceptée	Non pertinente	En cours d'examen	Non disponible	Appliquée	En cours d'application	Pas encore commencée	Non disponible
AIEA	41,95	3,39	30,51	2,97	21,19	83,84	14,14	2,02	–
CNUCED	58,76	1,03	37,63	2,58	–	78,07	18,42	3,51	–
FAO	68,37	2,72	11,56	2,72	14,63	76,12	12,44	3,48	7,96
FNUAP	92,04	6,57	1,38	–	–	60,90	25,19	13,91	–
HCR	65,58	6,16	19,57	2,54	6,16	89,50	4,97	1,10	4,42
ITC	82,12	1,32	9,27	–	7,28	89,52	3,23	–	7,26
Nations Unies	73,05	8,82	11,34	6,80	–	82,41	15,17	2,41	–
OACI	82,33	9,02	1,88	–	6,77	79,45	20,55	–	–
OIT	68,77	15,79	4,21	3,86	7,37	84,18	14,29	1,53	–
OMI	86,50	2,53	7,59	3,38	–	51,22	41,95	2,44	4,39
OMM	81,71	3,50	6,61	–	8,17	91,90	8,10	–	–
OMPI	91,86	0,78	7,36	–	–	88,61	8,86	1,69	0,84
OMS	81,13	2,32	4,97	4,64	6,95	75,92	19,59	1,22	3,27
OMT	64,44	3,11	7,11	18,67	6,67	38,62	36,55	24,83	–
ONUDC	57,21	8,11	32,88	0,45	1,35	77,17	21,26	1,57	–
ONUDI	76,11	7,51	5,12	10,92	0,34	71,75	20,18	5,83	2,24
ONU-Femmes	77,82	3,75	8,19	9,90	0,34	83,77	16,23	–	–
ONU-Habitat	22,07	–	–	–	77,93	38,78	32,65	10,20	18,37
ONUSIDA	78,06	–	0,36	11,51	10,07	64,98	18,89	0,46	15,67
PAM	91,25	1,68	0,34	–	6,73	99,63	0,37	–	–
PNUD	74,06	5,46	13,65	6,83	–	98,16	1,38	–	0,46
PNUE	25,62	0,83	4,55	0,83	68,18	30,65	38,71	22,58	8,06
UIT	81,52	0,36	3,26	6,16	8,70	26,67	51,11	18,22	4
UNESCO	95,86	0,69	2,07	1,38	–	81,65	14,75	3,60	–
UNICEF	78,23	5,10	9,52	0,34	6,80	94,78	5,22	–	–
UNOPS	88,89	4,30	6,09	–	0,72	95,97	–	–	4,03
UNRWA	67,36	–	–	–	32,64	84,05	8,59	–	7,36
UPU	75,11	15,19	8,02	1,69	–	82,58	17,42	–	–
Toutes les entités	73,37	4,46	8,65	3,65	9,87	77,57	16,32	3,60	2,51

Source : Système de suivi en ligne (13 janvier 2023).

Annexe III

Taux moyens d'acceptation et d'application des recommandations acceptées du Corps commun d'inspection, par catégorie d'impact prévue (2014-2021)

(En pourcentage)

Catégorie d'impact	Acceptation					Application ^a			
	Acceptée	Non acceptée	Non pertinente	En cours d'examen	Non disponible	Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Pas encore commencée	Non disponible
Amélioration de la gestion grâce à une efficacité accrue	80,4	4,4	6,1	2,2	6,9	77,4	16,2	2,9	3,5
Amélioration de la gestion par le renforcement des contrôles et de la conformité	80,0	3,0	6,4	1,7	9,0	83,2	13,3	2,1	1,4
Amélioration de la gestion par la diffusion de bonnes/meilleures pratiques	76,4	3,4	6,3	5,2	8,8	77,7	16,5	3,2	2,7
Amélioration de la gestion grâce à une efficacité accrue	74,9	3,6	8,0	3,5	9,9	77,0	16,7	3,5	2,8
Autres	73,2	8,9	4,5	4,5	9,9	77,6	20,7	–	3,7
Renforcement de la transparence et de la responsabilité	71,0	5,2	8,7	3,8	11,3	78,4	16,4	3,6	1,6
Renforcement de la cohérence et de l'harmonisation	70,1	5,9	11,1	4,3	8,5	68,4	20,1	7,8	3,7
Renforcement de la coordination et de la coopération entre les organisations participantes	64,9	5,2	12,9	5,7	11,3	78,6	14,5	3,6	3,4
Économies financières significatives, ponctuelles ou récurrentes	18,5	3,7	70,4	–	7,4	80,0	20,0	–	–

^a Le taux d'application est indiqué en pourcentage des recommandations qui ont été acceptées.

Annexe IV

Liste des organisations participantes et part des dépenses du Corps commun d'inspection à leur charge pour 2022

<i>Organisation</i>	<i>Pourcentage</i>
AIEA	1,53
FAO	3,82
FNUAP	2,72
HCR	10,25
Nations Unies	16,33
OACI	0,56
OIT	1,70
OMI	0,15
OMM	0,24
OMPI	0,93
OMS	7,44
OMT	0,05
ONUDI	0,70
ONU-Femmes	1,01
ONUSIDA	0,46
PAM	17,28
PNUD	11,86
UIT	0,60
UNESCO	1,54
UNICEF	14,94
UNOPS	2,87
UNRWA	2,82
UPU	0,20

Source : CCS.

Note : La rubrique « Nations Unies » englobe le Secrétariat de l'ONU, l'UNITAR, l'UNU, l'ITC, la CFPI, la Cour internationale de Justice et la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Ne sont pas compris les tribunaux, les missions politiques spéciales et les opérations de maintien de la paix.

Annexe V

Composition du Corps commun d'inspection

1. En 2022, la composition du Corps commun d'inspection était la suivante (le mandat de chaque inspecteur expire le 31 décembre de l'année indiquée entre parenthèses) :

Gopinathan Achamkulangare (Inde) (2022), Président

Jean Wesley Cazeau (Haïti) (2022)

Eileen A. Cronin (États-Unis d'Amérique) (2026)

Carolina María Fernández Opazo (Mexique) (2026)

Keiko Kamioka (Japon) (2024)

Nikolay Lozinskiy (Fédération de Russie) (2022)

Jesús Miranda Hita (Espagne) (2025)

Victor Moraru (République de Moldova) (2025)

Sukai Elie Prom-Jackson (Gambie) (2022)

Gönke Roscher (Allemagne) (2025)

Tesfa Alem Seyoum (Érythrée) (2025), Vice-Président

2. Au 1^{er} janvier 2023, la composition du Corps commun d'inspection était la suivante :

Mohanad Ali Omran al-Musawi (Iraq) (2027)

Pavel Chernikov (Fédération de Russie) (2027)

Eileen A. Cronin (États-Unis d'Amérique) (2026)

Carolina María Fernández Opazo (Mexique) (2026)

Gaeimelwe Goitsewang (Botswana) (2027)

Toshiya Hoshino (Japon) (2027)

Conrod Hunte (Antigua-et-Barbuda) (2027)

Jesús Miranda Hita (Espagne) (2025)

Victor Moraru (République de Moldova) (2025)

Gönke Roscher (Allemagne) (2025)

Tesfa Alem Seyoum (Érythrée) (2025)

3. En application de l'article 18 de son statut, qui dispose que le Corps commun élit chaque année parmi les inspecteurs un(e) président(e) et un(e) vice-président(e), ont été élues pour 2023 :

Eileen A. Cronin (États-Unis), Présidente

Carolina María Fernández Opazo (Mexique), Vice-Présidente

Annexe VI**Programme de travail du Corps commun d'inspection
pour 2023^a**

<i>Numéro du projet</i>	<i>Titre</i>	<i>Type</i>
A.469	Examen de la gestion et de l'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Une seule entité
A.470	Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Une seule entité
A.471	Examen des services médicaux dans les entités des Nations Unies	Ensemble du système

^a Sous réserve de changements en cours d'année.

